

IDENTIFICATION

Section : Droit

Intitulé de l'UE : Droit administratif, judiciaire et pénal appliqués à l'immobilier

Code de référence : 713303U32D2

Nombre de périodes : 40

Nombre de crédits ECTS : 3

DESCRIPTION

Prérequis ou documents de référence pour une préparation préalable au cours :

Capacités :

Face à des problèmes juridiques simples, concernant les personnes, les biens, les contrats et les obligations :

- ➔ analyser et abstraire la situation juridique correspondante par le recours aux règles de droit civil la régissant et en utilisant le vocabulaire adéquat ; les résoudre par l'application des notions de droit civil qui les régissent ;
- ➔ prévenir les litiges qui y sont relatifs ;
- ➔ structurer et de justifier la démarche juridique mise en œuvre ;

Titre pouvant en tenir lieu :

Attestation de réussite de l'unité de formation « droit civil », code 713201U32D2

Finalités particulières :

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- d'identifier et d'appliquer les principes, concepts et procédures en matières administrative et judiciaire appliquées au secteur de l'immobilier ;
- d'analyser des situations plus spécifiquement rencontrées dans l'exercice des métiers de l'immobilier.

Contenu du cours :

Le dossier pédagogique indique que le cours doit permettre aux étudiants d'identifier et d'appliquer les principes, concepts et procédures en matière administrative et judiciaire appliquées au secteur de l'immobilier et d'analyser des situations plus spécifiquement rencontrées dans l'exercice des métiers de l'immobilier.

Le cours sera donc axé, autant que possible, sur des exercices pratiques destinés à permettre aux étudiants de manipuler les outils du droit administratif, du droit judiciaire et du droit pénal dans votre pratique de l'immobilier.

Après l'exposé théorique de chaque chapitre (droit administratif, droit judiciaire et droit pénal) nous réaliserons des mises en situation et des cas pratiques.

Le plan du cours se présente comme ceci :

TITRE I : Notions Introductives

TITRE II : Droit administratif appliqué à l'immobilier

- A) Le droit administratif : définition, caractéristiques et sources
- B) La notion d'acte administratif
- C) Les juridictions administratives et le Conseil d'Etat
- D) Mises en situation

Titre III : Droit judiciaire appliqué à l'immobilier

- A) Le droit judiciaire : définition, caractéristiques et source
- B) La compétence des Cours et Tribunaux

- C) L'instance
- D) Les mesures d'instruction
- E) Le référé
- F) Les voies de recours
- G) Les voies d'exécution
- H) L'arbitrage
- I) Mises en situation

Titre IV : Droit pénal appliqué à l'immobilier

- A) Le droit pénal : définition, caractéristiques et sources
- B) Les éléments constitutifs de l'infraction
- C) Aperçu de la procédure pénale de la commission de l'infraction aux poursuites devant le tribunal
- D) De quelques infractions spécifiques touchant à l'immobilier

Bibliographie :

- Le CoDT ;
- Le Code Wallon du Logement ;
- La nouvelle loi communale ;
- Le décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation ;
- Le Code Judiciaire ;
- Le code pénal ;
- Service public de Wallonie, Direction générale opérationnelle de l'aménagement du territoire, du logement, du patrimoine et de l'énergie, *Memento du logement 2025*, Kluwer
- Bouvier, P., Born R., Cuvelier, B., Piret, F., *Eléments de droit administratif*, Larcier, Bruxelles, 2013.
- Beernaert Marie-Aude, Colette-Basecqz Nathalie, Guillain Christine, Kennes Laurent, Mandoux Patrick, Preumont Marc, Damien Vandermeersch, *Introduction à la procédure pénale*, La Charte, 2019

PERSONNEL(S) ENSEIGNANT(S)

Druitte Alexandra

METHODOLOGIE

Cours magistral illustré d'exemples et/ou de cas de jurisprudence.

Exercices faits aux cours en individuel ou en groupe.

Invitation d'intervenants extérieurs, quand c'est possible.

Préparation aux examens via une évaluation formative à l'occasion du dernier cours (examen « blanc »).

SUPPORTS

Les étudiants se voient remettre un support de cours reprenant les notes de cours et une farde de documentation contenant la législation et la jurisprudence pertinentes sur base desquelles ils devront résoudre les cas pratiques.

Ces documents sont accessibles sur Moodle.

MODES D'ÉVALUATION ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE

L'évaluation certificative prendre la forme d'un examen écrit lors du dernier cours.

L'étudiant pourra se munir de toute la législation pertinente ainsi que de ses autres documents de travail. Ceux-ci pourront être soulignés. L'utilisation des signets est également autorisée.

Durant les séances de cours précédant l'évaluation certificative, des exercices pratiques seront réalisés par les étudiants et corrigés en classe.

Une séance de questions / réponses sera également organisée avant l'évaluation certificative.

Les acquis d'apprentissage sont les suivants :

AA1 : Face à des situations liées au secteur de l'immobilier mettant en jeu des problèmes de droit administratif, judiciaire et pénal, en disposant de la documentation ad hoc, identifier les institutions administratives et/ou judiciaires compétentes

AA2 : Face à des situations liées au secteur de l'immobilier mettant en jeu des problèmes de droit administratif, judiciaire et pénal, en disposant de la documentation ad hoc, en déduire les suites juridiques possibles et les implications propres à son activité professionnelle

AA3 : Face à une situation liée au secteur de l'immobilier mettant en jeu une problématique de droit administratif, judiciaire et pénal, en disposant de la documentation ad hoc, décrire la procédure à mettre en œuvre

UTILISATION DE L'IA

L'IA ne peut être utilisée ni lors des cours pour résoudre les exercices, ni lors de l'évaluation finale.